

Rapport des IG de la jeunesse et des sports du 31 juillet 2012 :

La fin du service public national du sport dans les départements ?

Rappelons que tous rapports des Inspections générales (IG) n'engagent que leurs auteurs, ne constituent pas une prise de position officielle du ministère et ne préjugent pas des décisions qui seront prises.

Ce rapport de 131 pages est relatif à la mission « organisation-ressources du ministère : situation, diagnostic et scénarios ». **Il constate :**

- « Une perte d'effectifs forte et régulière et qui est appelée à se poursuivre » !!! ● Une perte de contrôle de la ministre sur les moyens humains de son ministère qui sont liés entre autres à la complexité organisée par la RGPP et la RéATE.
- Il demande pour cela de reconstituer une unité budgétaire sport jeunesse et vie associative ainsi qu'un CTM spécifique (le SNEP est pour).
- Il propose en entérinant la contrainte budgétaire (comprendre la poursuite de la baisse des moyens) en lien avec l'acte 3 de la décentralisation qui se prépare, une concentration des moyens au niveau régional ou interrégional (DRJS et de cohésion sociale) avec des UT.
- Il propose de remettre en cause « la « sacralisation » de l'effectif des CTS ».
- En lien avec la décentralisation, ce rapport préconise une redéfinition du périmètre, (« un abandon par l'Etat de certaines missions (sic) »), et de confier au CNOSF la responsabilité de certains aspects de la vie sportive dont la question des pratiquants non licenciés (!), la question de la certification des métiers du sport et de l'animation, et de l'offre de la formation.
- De redéployer des cadres entre fédérations, revoir la question des établissements (opérateurs) en transférant aux régions la responsabilité de l'immobilier, équipement et entretien des CREPS (l'acte 3 de décentralisation devra s'en saisir).
- La gestion du CNDP est traitée et il est fait une proposition de le répartir entre les Conseil régionaux (CR) et le CNOSF.
- Un nouvel opérateur apparaît : l'agence du service civique. (il nous faudra éclaircir son rôle et ses incidences)

En clair ce rapport propose une nouvelle répartition des compétences et missions entre les collectivités territoriales, le CNOSF et l'Etat. Le ministère ne conserverait que sa mission de fixer des axes, de réguler, de piloter, d'évaluer et observer... **Il reprend les grandes lignes du rapport Bocquet et, en remettant en cause les CTS, il marque son désintérêt pour le service public du sport et son rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités sociales. Sans action et moyens suffisants, le rôle d'un Etat pilote est un leurre.**

Pour conclure, comme pour le rapport des IGF, IGAS et IGA sur la RGPP et RéATE, on intériorise sans questionnement la baisse des moyens, la nécessité (obsessionnelle) qu'il faille moderniser l'état et réduire son périmètre donc ses dépenses publiques. Le ministère, là aussi, ne se décharge-t-il pas commodément sur un groupe d'expert pour lui faire faire des propositions dont il ne veut pas assumer la paternité ?

Ce qui marque dans ce rapport, c'est la préconisation et la fin programmée de la présence d'un service public national des sports dans les départements. Les pôles ressources ne semblent pas traités. Fait marquant, la question des CAS n'y est à aucun moment abordé (sauf cité dans le bilan des effectifs).

Paradoxe quand ce rapport, comme celui des trois IG sur RGPP, pointe « un affaiblissement du service public sur le terrain », à cause de la RGPP et RéATE, et qu'il est devenu illisible, remplissant de moins en moins son rôle dans les départements (sur le terrain) auprès des usagers et que par ailleurs dans les scénarios envisagés ce rapport veut concrétiser définitivement la disparition des outils de service public national sur le terrain.

Soulignons aussi que, comme pour le rapport RGPP, celui-ci pointe le malaise mais aussi la résistance à juste titre « des agents motivés et imprégnés des valeurs et missions de services publics qui leur sont confiés ». En schématisant ils ont résisté parce que le gouvernement leur a demandé, de fait, de détricoter les réponses d'intérêt général, de démocratisation et de justice. Il semble qu'il faille continuer et se solidariser encore plus et **exiger de l'actuel gouvernement l'abandon de cette voie qui est une dangereuse impasse.** C'est le sens et l'intérêt de nos métiers qui en dépend.

Pascal ANGER